PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des Services de l'État

Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté préfectoral n°2023/05/DCSE/BPE/EC du 24 juillet 2023 portant, au bénéfice de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau :

- **déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes ;**
- **autorisation de prélèvement ;**
- **autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, pour la production et la distribution par un réseau public.**

Concernant le captage d'eau potable « Cély en Bière 1 », n°BSS000UAYN (anciennement 02585X0010) situé sur la commune de Cély-en-Bière.

VU la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU la directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10, R.1321-1 à R.1321-63 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.210-1, L.211-1 à 2, L.214-1 à L.214-10 et L.215-13, R.214-1 à R.214-6 et R.214-32 à R.214-40 ;

VU le Code minier et notamment les articles L.411-1 et L.411-2 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-7 à L.2224-11-6 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60 ;

VU le Code forestier et notamment ses articles R.141-30 à R.141-38 ;

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne ;

VU le décret n° 2007-1581 du 7 novembre 2007 relatif aux servitudes d'utilité publique instituées en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant le Code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du président de la République du 14 mai 2019 portant nomination de Monsieur Cyrille LE VELY, administrateur général, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU le décret du président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe);

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;

VU les arrêtés du 11 septembre 2003 modifiés portant application du décret 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux forages soumis à déclaration et aux prélèvements soumis à déclaration ;

VU l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié ;

VU l'arrêté n°2014153-0011 du 2 juin 2014 modifié relatif au 5e programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en vigueur ;

VU l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI n°99 en date du 5 décembre 2017 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;

VU l'arrêté préfectoral n°21/BC/125 du 26 août 2021 donnant délégation de signature à Madame Amélie VERDIER, Directrice Générale de l'ARS Île-de-France ;

VU l'arrêté n°DS-2022/032 du 4 mai 2022 portant délégation de signature à Madame Hélène MARIE, Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022/06/DCSE/BPE/EC du 28 juin 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique d'instauration de périmètres de protection autour du captage « Cély en Bière 1 » (02585X0010 – BSS000UAYN),
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution l'eau en vue de la consommation humaine pour le captage d'adduction d'eau potable,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage.

VU l'arrêté n°23/BC/034 du 3 mai 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille LE VÉLY, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

VU la délibération du conseil municipal de Cély prise au cours de sa séance du 19 juin 2013 ;

VU les études environnementales d'octobre 2014 réalisées par la société Archambault Conseil ;

VU l'avis définitif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique de mars 2015 proposant la délimitation des périmètres de protection pour le captage d'eau potable « Cély en Bière 1 » ;

VU le dossier de consultation administrative reçu par la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) en date du 03/09/2022 et enregistré sous le numéro MISEN F448-2022/039 ;

VU les dossiers et les registres d'enquêtes déposés en mairie de Cély et par voie dématérialisée du 20 septembre 2022 au 21 octobre 2022 inclus ;

VU l'avis du commissaire enquêteur du 18 novembre 2022 ;

VU les pièces attestant que les formalités de publicité ont été effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2022/06/DCSE/BPE/EC du 28 juin 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Seine-et-Marne dans sa séance du 6 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que les installations réalisées sont compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le captage « Cély en Bière 1 » a été réalisé en 1936 et qu'il est utilisé en vue de la consommation humaine depuis cette date ;

CONSIDÉRANT que le captage « Cély en Bière 1 » délivre une eau conforme à la réglementation après traitement physico-chimique ;

CONSIDÉRANT que le captage relève de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau selon la rubrique 1.3.1.0 définie à l'article R.214-1 et des articles L.214-1 à L.214-8 du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.214-6 du Code de l'environnement, l'exploitation du captage ne présente pas de danger ou un inconvénient grave pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 et peut être ainsi autorisé au titre de l'antériorité ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de périmètres de protection autour du captage « Cély en Bière 1 » est indispensable à la préservation de la qualité de l'eau distribuée à la collectivité ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne,

ARRÊTE

Article 1er – Objet du présent arrêté

Les dispositions du présent arrêté ont pour objet :

- la déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en vue de la dérivation des eaux souterraines par le captage « Cély en Bière 1 » ;
- la définition des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage de « Cély en Bière 1 » et l'instauration des servitudes y afférentes ;
- l'autorisation d'utiliser l'eau du captage « Cély en Bière 1 » en vue de la consommation humaine, pour la production et la distribution par un réseau public.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) sera désignée dans la suite de l'arrêté sous le terme « le demandeur ».

Article 2 – Références et coordonnées du captage

Nom	« Cély en Bière 1 »
Numéro BSS	BSS000UAYN
Indice minier	02585X0010/P1
Coordonnées Lambert 93	X = 664 781 m ; Y = 6 817 669 m ; Z = 73 m NGF
Parcelle cadastrale	Parcelle n°4 de la section E
Commune	Cély

1ERE PARTIE : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Article 3 – Déclaration d'utilité publique

Sont déclarés d'utilité publique les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines et l'établissement de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, eau traitée et distribuée, de la commune de Cély, tels qu'ils figurent sur les plans de délimitation ci-annexés.

2EME PARTIE : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION : DÉLIMITATION ET PRESCRIPTIONS

Article 4 – Délimitation des périmètres de protection

Trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage pour en assurer la protection immédiate, rapprochée et éloignée. Ces périmètres sont définis sur les plans annexés au présent arrêté.

4.1 – Périmètres de protection immédiate (PPI)

Le PPI sera constitué de la parcelle n°4 de la section E de la commune de Cély.

4.2 – Périmètres de protection rapprochée (PPR)

Le PPR, présenté en annexe, sera constitué par les parcelles suivantes de la commune de Cély :

- Pour la section AB : 117 à 120, 417 ;
- Pour la section B : 454 à 459, 473 ;
- Pour la section E : 3, 5, 6, 8 à 17, 24 à 26, 711, 906 à 908, 931, 933, 937, 940 à 945 ;
- Pour la section ZC : 7 à 15, 32 à 36, 79, 80, 86 à 92, 97, 102 à 129, 137, 224 à 226, 258, 260, 261.

4.3 – Périmètre de protection éloignée (PPE)

Le périmètre de protection éloignée s'étendra sur une majeure partie du bassin hydrogéologique défini et conformément à la carte annexée.

Article 5 – Prescriptions

Les prescriptions définies ci-dessous pour les trois périmètres de protection s'ajoutent aux dispositions fixées par la réglementation générale sans préjuger de son évolution.

En cas de déversement accidentel de produit polluant survenant dans la zone circonscrite par les différents périmètres de protection, il conviendra d'en informer l'autorité sanitaire et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde du point d'eau et de la ressource en eau souterraine captée.

5.1 – Périmètre de protection immédiate (PPI)

Ce périmètre a pour objectif de limiter les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la parcelle n°4 de la section E de la commune de Cély, propriété du demandeur, doit rester sa propriété.

Le PPI devra rester clos à l'aide d'une clôture de 2 m de hauteur, montée sur des poteaux imputrescibles et équipée d'un portail fermé à clé. Le capot du captage sera équipé d'une alarme anti-intrusion.

A l'intérieur de cette parcelle, la végétation présente doit être entretenue régulièrement (taille manuelle ou mécanique). L'herbe devra être évacuée à l'extérieur pour éviter toute fermentation et percolation vers les eaux souterraines.

Au sein de ce périmètre, il sera interdit :
– Toutes activités autres que celles strictement nécessaires à la surveillance, l'entretien et l'exploitation du captage,
– Tous dépôts de matériaux, même inertes, et stockages de matériel qui ne sont pas directement nécessaires à l'entretien et l'exploitation du captage,
– L'emploi d'engrais, désherbants et autres produits chimiques,
– Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne pourra y être réalisé.

5.2 – Périmètre de protection rapprochée (PPR)

Dans ce périmètre sont interdits toutes les activités, installations, dépôts ayant une incidence qualitative directe ou indirecte sur l'aquifère capté afin de prévenir toute pollution accidentelle ou ponctuelle du captage.

Toutes activités, installations ou dépôts susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux captées seront soumis à l'avis de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), et ce, afin de prescrire les dispositions éventuellement nécessaires pour prévenir les risques vis-à-vis des eaux captées. L'avis de l'hydrogéologue agréé sera ainsi sollicité pour tout projet susceptible d'avoir un impact sur la ressource en eau.

Les activités suivantes sont interdites :
– Toute implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou assimilées,
– L'implantation de bâtiments d'élevage,
– Les points d'abreuvage pour animaux sans système efficace de collecte d'effluents,
– Les bassins de rétention d'eau non étanches,
– Tous dépôts permanents ou temporaires d'ordures ménagères, de déchets inertes, industriels ou de produits chimiques ou fermentescibles, y compris les fumiers,
– Tous rejets d'effluents ou d'eau de ruissellement, par infiltration ou non,
– Les épandages de boues de station d'épuration, de boues d'installations classées, de composts de déchets ménagers, de déchets et de lisiers,
– Le défrichement forestier et coupes à blanc
– L'implantation de camping et d'aire d'accueil de gens du voyage.
– La création de cimetière.

Les activités suivantes seront réglementées :
– L'épandage de fumiers sera toléré du 1er mai au 30 septembre, sous réserve du respect des bonnes pratiques agricoles en matière d'épandage ;
– L'utilisation des pesticides azotés et des produits phytosanitaires homologués ne devra pas se faire à des doses supérieures à celles autorisées.

Les activités suivantes seront soumises à l'avis d'un hydrogéologue agréé :
– L'implantation de lotissements et la construction d'habitations,
– L'implantation de bâtiments agricoles autres que ceux destinés à l'élevage,
– L'implantation de nouvelles canalisations, de réservoirs, de citernes, etc. autres que ceux destinés à l'exploitation et au stockage de l'eau destinée à la consommation humaine,
– La création de puits, puisards, forages, piézomètres.

5.3 – Périmètre de protection éloignée (PPE)

Les activités suivantes seront soumises aux recommandations suivantes :
– Pour tout nouveau projet soumis à une procédure préfectorale d'autorisation ou de déclaration, le dossier à fournir devra faire le point sur les risques susceptibles d'entraîner une pollution de l'aquifère capté et qui pourrait être engendrée par le projet et présenter les mesures prises pour les prévenir,
– D'une façon générale, toute activité, nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau souterraine de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet,

– Concernant les activités agricoles ou assimilées, celles-ci devront prendre en compte les dispositions du code des bonnes pratiques agricoles, en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Les résultats des mesures des reliquats d'azote, la planification des fertilisations, la nature et la localisation des cultures implantées sur les unités culturales seront conservées pendant 3 ans par l'exploitant,
– Les épandages de boues d'installations classées seront soumis à un avis des services de l'État et des collectivités locales,
– La création de puits, forages, captages de sources, piézomètres, sera soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé.

5.4 – Prescriptions complémentaires

En complément des prescriptions édictées au sein des périmètres de protection, les prescriptions suivantes devront être mises en œuvre par le demandeur :
– Le captage « Cély en Bière 1 » devra faire l'objet d'un rechemisage complet dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'arrêté préfectoral,
– La partie de la route départementale 372 située au sud-ouest du captage devra être munie de caniveaux et reliée à un collecteur,
– Le demandeur devra engager les démarches nécessaires pour s'assurer auprès du gestionnaire de l'autoroute A6 que le tronçon compris entre le PR 47 et le PR 49 doit disposer d'équipement de collecte des eaux pluviales,
– L'ensemble des assainissements non collectif (ANC) situés dans le PPR devra être mis en conformité. Le demandeur s'assurera de la bonne réalisation des travaux pour les ANC concernés.

3EME PARTIE – AUTORISATION SANITAIRE D'UTILISER L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE

Article 6 – Autorisation

Le demandeur est autorisé à utiliser l'eau du captage « Cély en Bière 1 » en vue de la consommation humaine après désinfection.

Article 7 – Étapes du traitement

Les eaux issues du captage « Cély en Bière 1 » sont désinfectées par injection de chlore.

Article 8 – Contrôle sanitaire

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Agence régionale de santé Île-de-France établit les lieux de prélèvements et le programme d'analyses du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau.

Le demandeur est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux et, en particulier, l'efficacité de la désinfection.

Les modalités de cette auto surveillance et tout projet de modification des installations de traitement doivent être portés à la connaissance du préfet.

4EME PARTIE – AUTORISATION DE PRÉLEVER DE L'EAU

Article 9 – Volumes autorisés

Le captage prélève dans la nappe du calcaire de Champigny et est situé dans une zone de répartition des eaux.

Le volume prélevé ne pourra excéder **126 000 m³** par an.
Le volume journalier moyen sera de **310 m³/ jour** et en pointe **345 m³/jour.**

Article 10 – Débit autorisé

Le débit de prélèvement ne pourra être supérieur à **27 m³/h**. Pour satisfaire le volume de pointe ou de secours, le temps de pompage journalier sera augmenté.

Article 11 – Suivi des pompages.

Les relevés du suivi des volumes prélevés sont au minimum hebdomadaire, centralisés et tenus à la disposition des administrations concernées.
Un état des prélèvements mensuels et annuels du forage, objet de cet arrêté, sera adressé tous les ans au service police de l'eau du département de Seine-et-Marne dans les deux mois qui suivent la fin de chaque année civile. Cet état doit faire également apparaître les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Article 12 – Équipement

Le captage doit être équipé notamment :

- d'un compteur volumétrique,
- d'une sonde piézométrique permettant l'enregistrement des niveaux statique et dynamique,
- d'un capot étanche et cadenassé ou moyen équivalent (bâtiment fermé),
- d'une margelle de 3 m² minimum autour de la tête du forage, et de 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel, sauf si la tête de l'ouvrage débouche dans un local,
- d'une plaque d'identification avec le code BSS attribué par le BRGM.

5EME PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 13 – Publicité et Information des tiers

Le présent arrêté sera notifié sans délai au demandeur.

Le présent arrêté sera :

- publié, par les soins du préfet, au recueil des actes administratifs de l'État du département de Seine-et-Marne,
- affiché, par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en mairie de Cély pendant au moins deux mois.

Une mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet et à la charge de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, en caractères apparents dans deux journaux locaux.

Un extrait de cet acte sera adressé par le demandeur à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau informera sans délai le préfet de Seine-et-Marne de l'accomplissement de ces formalités.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau conserve le présent arrêté et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnées dans le présent arrêté seront annexées aux documents d'urbanisme des communes de Cély, dans les conditions définies aux articles L.153-60 et R.153-18 et R.153-20 à R.153-22 du Code de l'urbanisme.

Article 14 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun introduit dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours administratif peut suspendre le délai du recours contentieux ; s'il est formé dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte ; selon une des formes suivantes :

- recours gracieux, adressé au préfet de Seine et Marne – rue des Saints Pères – 77 010 MELUN cedex,
- recours hiérarchique, adressé au Ministère en charge de la santé - 14 avenue Duquesne 75 007 Paris

Le recours contentieux court à compter de la décision explicite ou implicite (au terme d'un délai de deux mois) de rejet du recours administratif.

Les décisions prises en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 214-8 du Code de l'environnement peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif de Melun, par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage desdits actes, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Article 15 – Exécution

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Mme la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France ;
- M. le Président de communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- M. le Maire de Cély ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :
- M. le Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Île-de-France) ;
- Mme la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;
- M. le Président du Conseil Départemental ;
- M. GRIERE ; Coordonnateur départemental des hydrogéologues agréés.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Cyrille LE VÉLY

ANNEXES (consultables à la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et à la Préfecture de Seine-et-Marne) : Une carte de délimitation des périmètres de protection et l'état parcellaire.

DEPARTEMENT de la SEINE & MARNE

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE

*** Code INSEE : 77065 ***

ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PLAN PARCELLAIRE DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Extrait du plan cadastral

Cadastre : Section E n°4 / Contenance cadastrale : 20a33ca

Echelle : 1/500

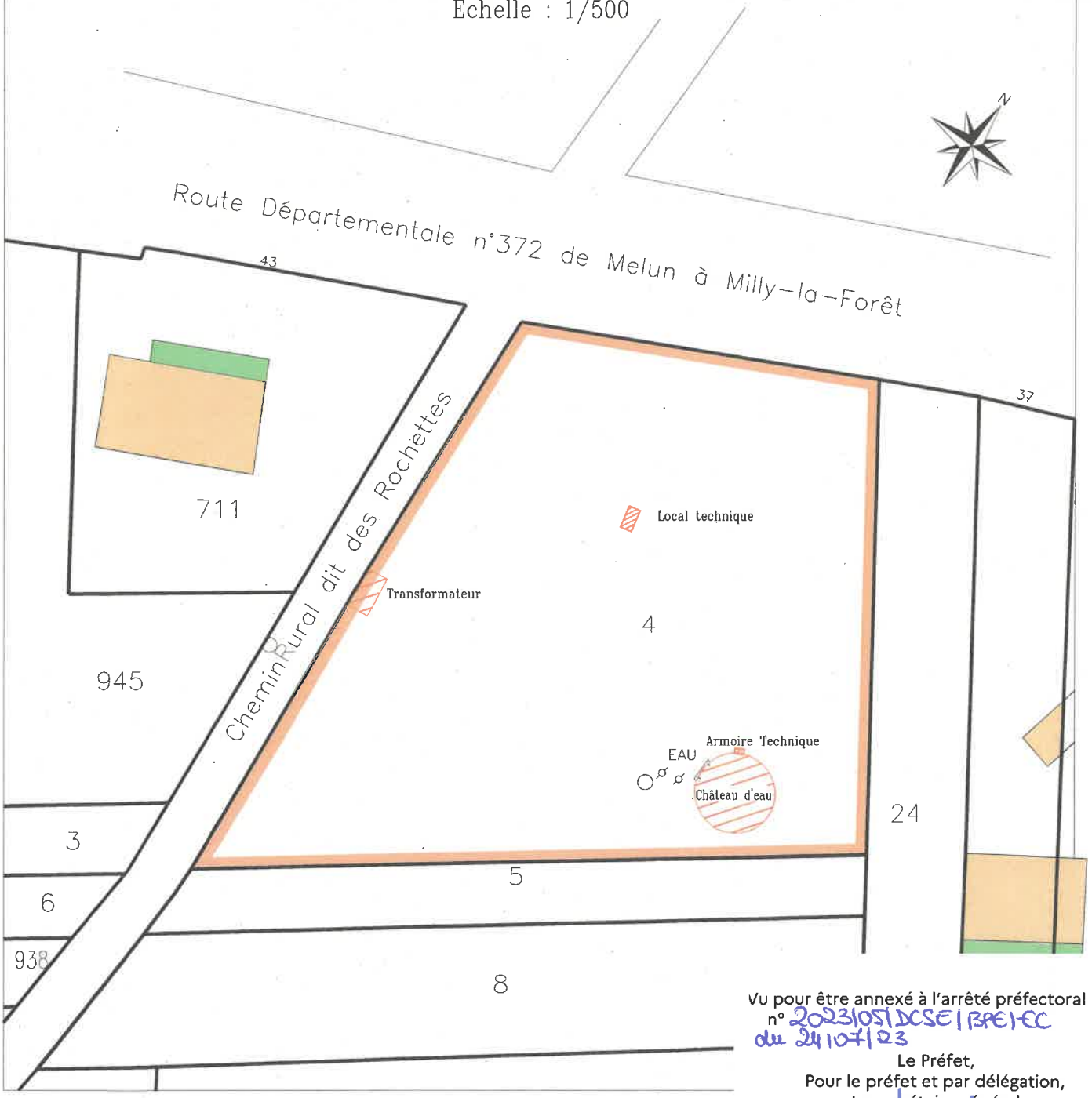

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2023/051/DCSE/BPE/EC
du 24/07/23

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Cyrille LE VÉLY

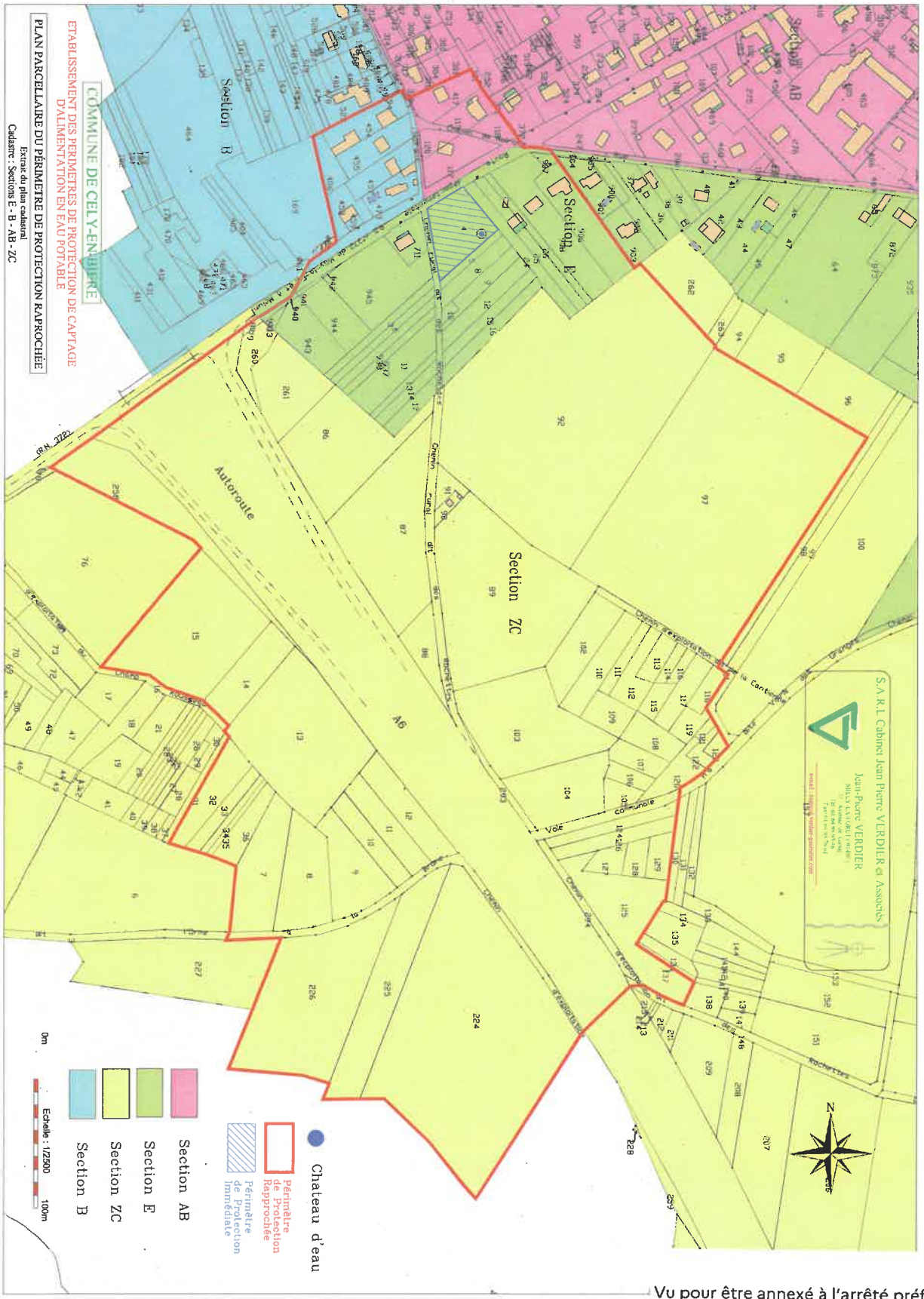

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2023105-DCSE-BPE-1-EC
du 24/04/23

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Cyrille LE VELY

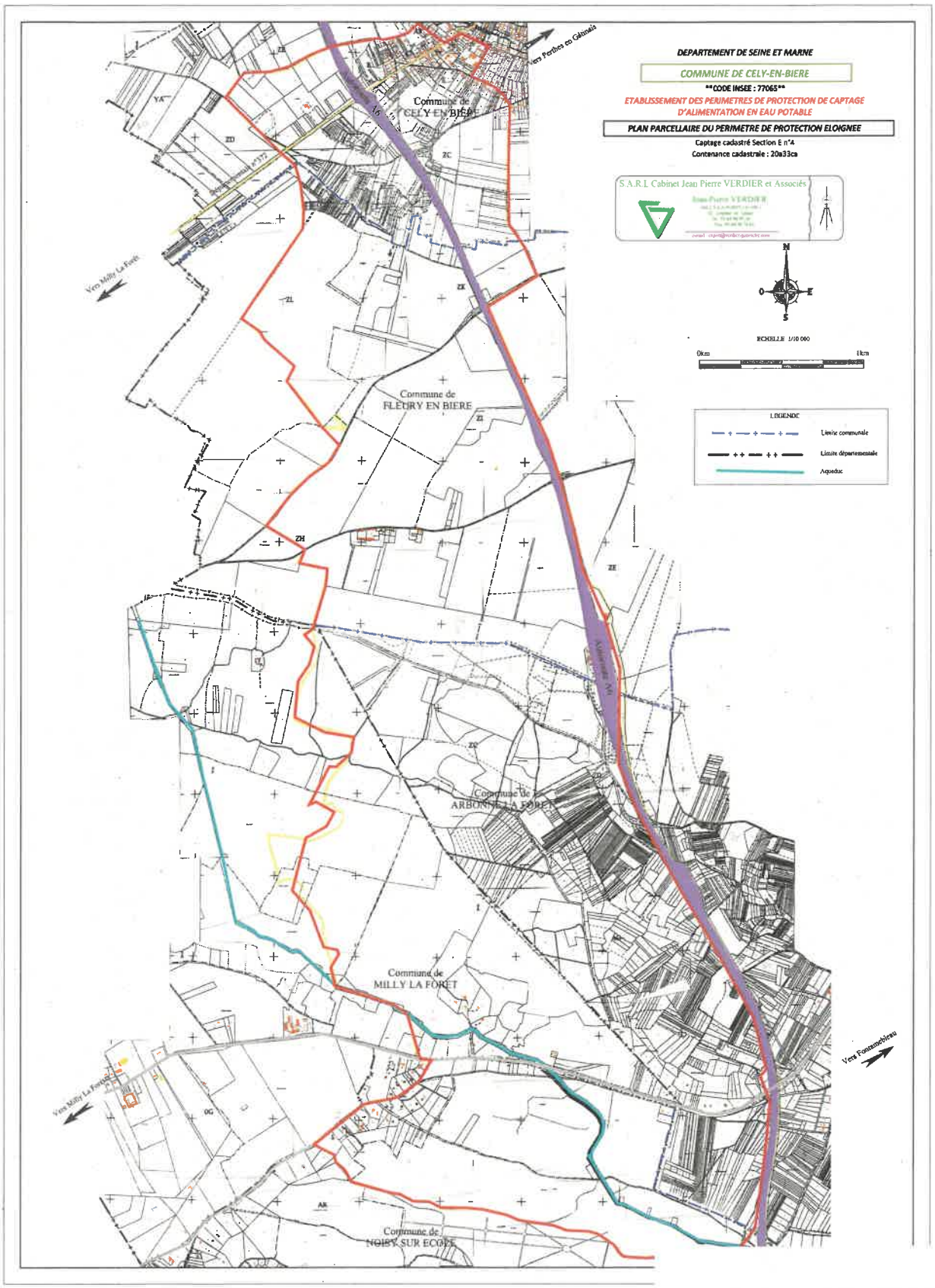

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2023105 | DCSE | BPE | EC
du 24/07/2023

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Cyrille LE VÉLY

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme MALATESTA Chantal épouse PINLON 2 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE Mr PINLON Pascal 119 rue du château vieux 40330 AMOU Mme PINLON Sylvie épouse COATNOAN Guy 6 allée des api rose 77230 DAMMARTIN-EN-GOELE *(propriétaires individus)*	AB AB	117 120	Le bois Baudoin Le bois Baudoin	00 00	11 4	18 10	Jardin sol Sol
	Mr DURAND Thibault époux ROSSI Sabrina 4 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE Mme ROSSI Sabrina épouse DURAND Thibault 4 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires individus)*	AB AB	118 119	Le bois Baudoin Le bois Baudoin	00 00	04 07	47 85	Verger Sol

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2023105-DCSE-BPEI-EC
du 24/04/2023
Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Cyrille LE VÉLY

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr CHALUMEAU André époux WEBER Nadine 6 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE Mme WEBER Nadine épouse CHALUMEAU André 6 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires individus)*	AB	417	Le bois Baudoin	00	10	40	Terre Sol

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme KESSLER Patricia épouse PACHE Eric 3 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	B	454	Les carrières	00	13	39	Jardin Sol
	Mr DELL ANGELA Patrick 1 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE Mme NEDDAF Nadya 1 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	B	455	Les carrières	01	12	67	Jardin Sol
	Mr AUBRY Didier 2 rue du labyrinthe 91350 GRIGNY Mme PIETROBELLI Sonia 38 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	B B B	456 458 459	Les carrières Les carrières Les carrières	00 00 00	07 07 02	14 58 05	Verger Jardin Sol

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme COULOMBEZ-SAVOURA Cyrille épouse VELAY Gerald 1B chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE Mr VELAY Gerald épouse COULOMBEZ-SAVOURA Cyrille 1B chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	B	457	Les carrières	00	10	00	Jardin Sol
	Mr DESVALLEES Jean-Pierre 36 routes de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	B	473	Les carrières	00	09	31	Sol Jardin

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY EN BIERE *(propriétaire)*	E E E	3 6 938	La croix Marlier La croix Marlier La croix Marlier	00 00 00	06 05 06	66 89 38	Terre Terre Terre
	COMMUNE DE CELY-EN-BIERE MAIRIE 77930 CELY-EN-BIERE (numéro SIREN : 217700657) *(propriétaire)*	E	4	La croix Marlier	0	20	33	Sol
	COMMUNE CELY SIREN 217700657 Mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E	5	La croix Marlier	00	03	51	Terre
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E	8	La croix Marlier	00	08	08	Verger

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr CORDEAU Louis 1 rue serpente 95600 EAUBONNE Mme CORDEAU Simonne épouse CHANCERELLE 80 rue des Plomarc H 29100 DOUARNENEZ *(propriétaires indivis)*	E	9	La croix Marlier	00	07	20	Terre
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme KOLOSA Liliane épouse CREUZET Raymond 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	E	10	La croix Marlier	00	01	26	Taillis
	Mme DESMARLIERES Monique épouse MARTINEZ 7 rue de la fontaine Saint Marc 77930 CELY-EN-BIERE Mme MARTINEZ Joelle épouse MARTINEZ Jean 24 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE Mr MARTINEZ José 7 chemin de la fontaine Saint Marc	E E	11 937	Le bois Marlier La croix Marlier	00 00	16 05	27 75	Verger Terre

	77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*							

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr WESKSLER Isaac 33 rue chaperon 75003 PARIS *(propriétaire)*	E	12	La croix Marlier	00	10	00	Verger
	Mr WESKSLER Isaac 33 rue chaperon 75003 PARIS *(propriétaire)*	E	13	La croix Marlier	00	03	54	Terre
	Mr MARTINEZ José 7 chemin de la fontaine Saint Marc 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E E	14 17	La croix Marlier La croix Marlier	00 00	05 03	21 85	Terre Taillis
	Mr MARTINEZ José 7 chemin de la fontaine Saint Marc 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E	15	La croix Marlier	00	07	97	Terre
	Mme JUQUEL Edith 134 rue du croissant 44300 NANTES	E	16	La croix Marlier	00	07	35	Taillis

	Mme JUQUEL Evelyne épouse DESROCHE Christian 4 rue de la Garenne 91830 COUDRAY-MONTCEAUX (LE) Mme JUQUEL Huguette épouse MARTIGNY Marc 366 rue de Pioulouse 40600 BISCARROSSE Mr JUQUEL Norbert époux CHEVALIER Anne 42B route de Peybideau 33770 SALLES *(propriétaires indivis)*							

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr CHARTIER Robert époux PLENECASSAGNE Simone Chez Mr MAURICE, 15 rue de Milly 77930 PERTHES *(propriétaire et consorts)*	E	24	La croix Marlier	00	10	86	Terre
	Mme BRANDAO Myriam épouse RAMET Daniel 37 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mr RAMET Daniel époux BRANDAO Myriam 37 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	E E	25 26	La croix Marlier La croix Marlier	00 00	10 06	79 20	Jardin Sol Jardin Sol

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme BREGE Aline 21 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE Mme BREGE Claude épouse GARCIA Bernal APT 62, 514 rue du bas moulin 77190 DAMMARIE LES LYS Mr BREGE Gerard époux MATUIVE 28 rue de Montargis 77460 SOUPPES-SUR-LOING Mr BREGE Thierry 4 rue de la tour 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE Mme SALMON Jacqueline épouse BREGE 43 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	E	711	La croix Marlier	00	07	91	Sol

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme DOUTREMER Isabelle 2B rue E GOERG 77930 CELY-EN-BIERE Mr FAIVRE Ludovic 2B rue E GOERG 77930 CELY-EN-BIERE *(Propriétaires individus)*	E	906	La croix Marlier	00	22	63	Sol Terre
	LES PROPRIETAIRES DE LA PARCELLE COMMUNE E907 SIREN U17919371 La croix Marlier 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E	907	La croix Marlier	00	01	10	Sol
	Mr FERRER Michael 2 rue E Goerg 77930 CELY-EN-BIERE Mme PICOZZI Camille 2 rue E Goerg 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	E	908	La croix Marlier	00	29	66	Sol Ter. agrément

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	APRR SIREN 016250029 DIRECTION FINANCIERE 36 rue Docteur SCHMITT 21850 SAINT-APOLLINAIRE *(propriétaire)*	E E	931 933	La croix Marlier La croix Marlier	00 00	00 01	91 16	Verger Verger
	Mme PACHE Alicia 3 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E E	940 943	La croix Marlier La croix Marlier	00 00	00 14	25 75	Verger Verger
	Mr PACHE Steven 3 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E E	941 944	La croix Marlier La croix Marlier	00 00	00 14	61 39	Verger Verger
	Mr PACHE Eric époux KRESSLER Patricia 3 chemin de la noirolle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	E E	942 945	La croix Marlier La croix Marlier	0 00	0 33	19 16	Verger Verger

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	SOCIETE DU DOM DE FLEURY EN BIERE 2 rue Cosme Clausse 77930 FLEURY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	7	Champ Rousseau	00	31	30	Taillis
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	8	Champ Rousseau	00	31	15	Verger
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme KOLOSA Liliane épouse CREUZET Raymond 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	9	Champ Rousseau	00	24	90	Taillis
	Mme LOBRY Huguette épouse BOULAT 5 le chemin de la messe 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	10	Champ Rousseau	00	12	55	Taillis
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE	ZC	11	Champ Rousseau	00	14	80	Taillis

	(propriétaire)							

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	12	Champ Rousseau	00	21	90	Taillis
	Mme LEBRUN Lydie épouse NASHAR 11 avalon St Turramurra 2074 AUSTRALIE *(propriétaire)*	ZC	13	Champ Rousseau	00	86	60	Terre Taillis
	Mr BOURDIN Philippe 25 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	14	Champ Rousseau	00	21	15	Terre
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE Mme PREZIUSO Rita épouse BOURDIN Jean 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	15	Champ Rousseau	00	75	60	Terre

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE Mme TARDIVON Evelyne épouse PONTONNIER Jacky 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	32	Champ Rousseau	00	19	05	Taillis
	Mr SABOT Michel époux SOCKEEL Beatrice 4 allée des tilleuls 95690 NESLES-LA-VALLEE *(propriétaire)*	ZC	33	Champ Rousseau	00	07	10	Taillis
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	34	Champ Rousseau	00	03	30	Taillis
	Mme BILLARAND Lucienne épouse LOBRY Joseph 2 rue de l'Eglise 77930 CELY-EN-BIERE Mr LOBRY Joseph époux BILLARAND Lucienne Place de l'Orme 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	35	Champ Rousseau	00	02	25	Taillis

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme QUINCHON Blanche épouse MAS Chez Mr TARDY Pascal, 4 chemin rouge 51120 LACHY Mme QUINCHON Corinne épouse MARCEL Eric 6 avenue Gabriel Pierne 77680 ROISSY EN BRIE Mme QUINCHON Jeanne épouse HODIN Chez Mtres WARTEL ET BRISSE, 23 rue de la barrière 80120 RUE Mr QUINCHON Remi 40 avenue Henry Durant 94350 VILLIERS SUR MARNE Mme QUINCHON Stéphanie épouse PERIL Bruno 34 rue de l'Est 95510 VIENNE-EN-ARTHIES *(propriétaires individus)*	ZC	36	Champ Rousseau	0	9	75	Taillis
	APRR SIREN 016250029 DIRECTION FINANCIERE 36 rue Docteur Schmitt 21850 SAINT-APOLLINAIRE *(propriétaire)*	ZC ZC ZC	79 80 260	La cantienne La cantienne La cantienne	00 00 00	01 00 08	10 04 33	Taillis Taillis Terre

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme MARSAULT Nicole épouse TORCHE Jacques 12 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE	ZC	86	La cantienne	00	54	05	Terre Verger
	Mr DENEUVILLE Remi époux DESSIENNE 9 rue de Fontainebleau 77760 URY *(propriétaire)*	ZC	87	La cantienne	00	75	30	Terre Verger
	Mr DENEUVILLE Gery 3 rue de Bessonville 77760 URY Mr DENEUVILLE Regis époux BRISSET Arlette Chemin des bombes 77760 URY Mme DESSIENNE Jeannine épouse DENEUVILLE 9 rue de Fontainebleau 77760 URY *(propriétaires indivis)*	ZC	88	La cantienne	00	12	80	Terre

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE Mme PREZIUSO Rita épouse BOURDIN Jean 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC ZC	89 103	La cantienne La cantienne	01 00	14 59	65 80	Terre Terre
	Mr DE ALMEIDA BORREGO PAULO ALEXANDRE 2B rue du grenier au sel 77920 SAMOIS SUR SEINE *(propriétaire)*	ZC ZC	90 91	La cantienne La cantienne	00 00	02 03	50 70	Sol Verger
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	92	La cantienne	02	81	30	Terre
	Mr SNOEK Xavier 10 rue Sainte Elisabeth 75003 PARIS *(propriétaire)*	ZC	97	La cantienne	02	83	40	Terre

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	GFA LA BOULINIERE SIREN 412039141 6 rue du menhir 77630 SAINT-MARTIN-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	102	La cantienne	00	21	20	Terre
	Mme LAVAL Michèle épouse MALFANT 12 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Isabelle épouse VAAST 12 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Klara 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Marie-Laure épouse HARDY Eric 13 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mr MALFANT Pierryck 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mme MOREAU Ophely 11 route de Milly	ZC	104	La cantienne	00	30	25	Terre

	77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*							

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr MARSAULT Claude époux FAUTRIER Ginette 22 rue Georges Rives 66000 PERPIGNAN *(propriétaire)*	ZC	105	La cantienne	00	04	23	Taillis
	Mme MELO Hélène épouse RIVIERE 7 rue du fief 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	106	La cantienne	00	04	23	Taillis
	Mr CHEVREL Gérard 5 les hauts georgets 36600 LYE Mr CHEVREL Gilbert époux AUBRY Jeannette 5 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE Mr CHEVREL Maurice 14 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Isabelle épouse VAAST 12 rue de la salle	ZC	107	La cantienne	00	08	46	Taillis

	77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Klara 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Marie-Laure épouse HARDY Eric 13 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mr MALFANT Pierryck 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mme MOREAU Ophely 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*							
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE Mme TARDIVON Evelyne épouse PONTONNIER Jacky 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	108	La cantienne	00	09	88	Taillis
	Mme GIMBAULT Ginette épouse JACOBS Frank BOX 245 PINCHURST ETATS-UNIS Mme LAISNE Elisabeth épouse BISMUTH André 57 avenue Foch les jardins de la citadell 83990 SAINT TROPEZ *(propriétaires indivis)*	ZC	109	La cantienne	00	08	50	Taillis

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme FOURNIER Arlette épouse LOBRY 10 rue Canet 77930 CELY-EN-BIERE Mme LOBRY Gaetane épouse BERNON 25 rue de Milly 77930 PERTHES Mme LOBRY Nadine épouse LANDOUR Jacques 10 rue Canet 77930 CELY-EN-BIERE Mme LOBRY Viviane épouse GERARD 6 rue Paul Gauguin 77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY *(propriétaires indivis)*	ZC	110	La cantienne	00	15	65	Terre
	Mr SNOEK Xavier 10 rue Sainte Elisabeth 75003 PARIS *(propriétaire)*	ZC	111	La cantienne	00	06	12	Taillis
	Mr MULLER Ruddy 46 chemin de l'ancien tacot 91840 SOISY-SUR-ECOLE *(propriétaire)*	ZC	112	La cantienne	00	10	17	Taillis

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr BOUTET Raymond époux DINOT Place de l'Orme 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire succession)*	ZC	113	La cantienne	00	06	20	Taillis
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	114	La cantienne	00	02	76	Taillis
	Mme COSSAIS Clarisse Mme COSSAIS Marie-Juliette Mme PAISANT Danielle 67 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS Mme SAUBOT Denise Mme SCHIELLY Nicole 1 rue Bouguereau 24100 BERGERAC Mme TAHMAZIAN Michele *(propriétaires individus)*	ZC	115	La cantienne	00	05	10	Taillis

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme GIMBAULT Ginette épouse JACOBS Frank BOX 245 PINCHURST ETATS-UNIS Mme LAISNE Elisabeth épouse BISMUTH André 57 avenue Foch les jardins de la citadell 83990 SAINT TROPEZ *(propriétaires indivis)*	ZC	116	La cantienne	00	02	39	Taillis
	Mme LOBRY Huguette épouse BOULAT 5 le chemin de la messe 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	117	La cantienne	00	09	85	Taillis
	COMMUNE CELY SIREN 217700657 Mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	118	La cantienne	00	05	50	Taillis
	Mr CADOUX Christian époux COIFFARD Ginette Res Club B, 11 rue Cirrode 06400 CANNES Mme COIFFARD Ginette épouse CADOUX Christian Res Club B, 11 rue Cirrode	ZC	119	La cantienne	00	05	20	Taillis

	06400 CANNES *(propriétaires indivis)*							

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mme MELO Hélène épouse RIVIERE 7 rue du fief 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	120	La cantienne	00	08	34	Taillis
	Mr CHEVREL Gérard 5 les hauts Georgets 36600 LYE Mr CHEVREL Gilbert époux AUBRY Jeannette 5 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE Mr CHEVREL Maurice 14 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Isabelle épouse VAAST 12 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Klara 11 route de Milly	ZC	121	La cantienne	00	01	25	Taillis

	77930 CELY-EN-BIERE Mme MALFANT Marie-Laure épouse HARDY Eric 13 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mr MALFANT Pierryck 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE Mme MOREAU Ophely 11 route de Milly 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*							
	Mr HARDOUIN Gérard époux PINNETERRE Denise 8 chemin de la meurienne 77930 PERTHES *(propriétaire)*	ZC	122	La cantienne	00	03	06	Taillis
	Mr HARDOUIN Gérard époux PINNETERRE Denise 8 chemin de la meurienne 77930 PERTHES Mme PINNETERRE Denise épouse HARDOUIN Gérard 8 chemin de la meurienne 77930 PERTHES *(propriétaires indivis)*	ZC	123	La cantienne	00	02	20	Taillis
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	124	Les cents arpents	00	09	55	Terre

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE Mme KOLOSA Liliane épouse CREUZET Raymond 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	125	Les cents arpents	00	41	80	Terre
	Mme DAL PRA Lydia épouse JARRY 7 rue des tisserands 77930 FLEURY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	126	Les cents arpents	00	10	91	Verger
	Mr CREUZET Raymond époux KOLOSA Liliane 28 rue de la salle 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	127	Les cents arpents	00	06	05	Taillis
	Mr NORMAND Jean époux PACCAUD Sylvie 27 rue Elias Howe 94100 ST MAUR DES FOSSES Mme PACCAUD Sylvie épouse NORMAND Jean 27 rue Elias Howe 94100 ST MAUR DES FOSSES *(propriétaires indivis)*	ZC ZC	128 129	Les cents arpents Les cents arpents	00 00	05 06	30 35	Verger Verger

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	Mr BOURDIN Jean époux PREZIUSO Rita 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE Mme PREZIUSO Rita épouse BOURDIN Jean 23 rue de la mairie 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	224	Grand champ	02	23	70	Terre Taillis
	Mr PONTONNIER Jacky époux TARDIVON Evelyne 28 rue de la range 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaire)*	ZC	225	Grand champ	00	49	00	Terre Taillis
	Mme BERNARDI MAGGIORINA Teresa épouse MOREAU 26 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE Mme MOREAU Aline 28 rue du bois Baudoin 77930 CELY-EN-BIERE *(propriétaires indivis)*	ZC	226	Grand champ	00	93	80	Terre Taillis

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE (77930)

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE AEP

N° Parcellaire	RENSEIGNEMENTS TIRES DU SERVEUR PROFESSIONNEL DES DONNEES CADASTRALES							
	Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieuxdits	Contenance			Nature et Classe
					ha	a	ca	
	ETAT EQUIPEMENT DDE SIREN U11104191 Rue de la gare 77390 VERNEUIL-L'ETANG *(propriétaire)*	ZC	258	Champ Rousseau	00	41	37	Sol
	COMMUNE DE CELY-EN-BIERE N° SIREN : 217700657 Hotêl de ville *13 rue de la mairie* 77930 CELY-EN-BIERE	ZC	261	La cantienne	00	28	82	Terre